Nanterre erreur sur mon relevé de notes

Par **maitre**, le **01/08/2011** à **00:11**

je suis étudiant en 1ere année de droit à la fac de Nanterre.
Je viens de recevoir mon relevé de notes et j'ai constaté que j'ai validé mon 2eme semestre et en ce qui concerne mon 1er semestre j'ai eu 9.11 de moyenne à cause d'une erreur de saisie sur ma moyenne d'introduction historique au vocabulaire juridique ce qui fait que j'ai cette matière à repasser à la session de Septembre, j'ai sur mon relevé 4/20 de moyenne alors que ma véritable moyenne est plutot de 11/20 ce qui me fait un semestre validé et aucune matière à repasser.
Cette rectification de saisie est très importante pour moi mais j'ai peur que la fac refuse de faire la modification surtout qu'en ce moment ils sont en vacances
Mon chargé de TD pour cette matière m'a envoyé un email affirmant qu'il y a bien une erreur pour sa matière.

Etant donné que cette erreur relève du 1er semestre, la fac voudra t elle me donner la note qui me revient ? Sinon quels sont mes moyens de recours ?

Par **bulle**, le **01/08/2011** à **08:27**

Bonjour,

[quote="maitre":2686hufx]Mon chargé de TD pour cette matière m'a envoyé un email affirmant qu'il y a bien une erreur pour sa matière.
Etant donné que cette erreur relève du 1er semestre, la fac voudra t elle me donner la note qui me revient ? Sinon quels sont mes moyens de recours ?[/quote:2686hufx]

Pourquoi ne pas demander à votre chargé de TD de rectifier cette erreur auprès de l'administration (il est possible que ça soit la sienne). Essayez de lui demander gentiment de contacter l'administration en lui expliquant qu'ils ne veulent pas modifier cette moyenne et que cela vous pénalise énormément.

Vous pouvez toujours tenter de donner le mail de votre chargé de TD à l'administration dès qu'elle sera réouverte. Je trouve ça toujours aussi inadmissible qu'il n'y ait même pas une personne à l'administration afin de permettre aux élèves de régler leurs problèmes pendant les vacances notamment d'inscription.

Bonne chance

Par **Camille**, le **01/08/2011** à **09:59**

[quote="maitre":29dfzl5x]
Je viens de recevoir mon relevé de notes
...
Etant donné que cette erreur relève du 1er semestre, la fac voudra t elle me donner la note qui me revient ?[/quote:29dfzl5x]
Et pourquoi vous le refuserait-elle au prétexte que ça concernerait le 1er semestre. Si erreur il y a, elle doit être rectifiée, peu importe quand elle a eu lieu (bon, d'accord, si ça s'est passé il y a dix ans et qu'aujourd'hui, vous êtes ministre de... je ne sais pas, moi... de l'Education nationale et de l'enseignement supérieur, par exemple, ça n'ira pas !).
Surtout si l'erreur est évidente, du genre (10 + 10) / 2 = 5... :ymdaydream:

Vous avez décelé la source de l'erreur ? Pourquoi 4 au lieu de 11 ? Image not found or type unknown

Par **maitre**, le **05/08/2011** à **21:26**

A Bulle,

Merci pour vos conseils, j'ai demander à mon chargé de TD de rectifier l'erreur et elle m'a répondu ceci :

" Bonjour,
J'ai envoyé le mail à l'administration il y a 3 jours, je ne peux en aucun cas vous garantir de la réponse avant la session de rattrapage, la faculté est fermée en août. Vous auriez du me signaler l'erreur au plus tôt, dès l'affichage des résultats.
Je vous conseille de vous présenter au rattrapage d'histoire du droit, cela me paraît plus prudent. Si j'ai une réponse de l'administration je vous la transmettrais."

Elle a bien envoyé un mail à l'administration et de mon coté j'ai aussi envoyé un email à la personne chargé de mon année de licence mais tout comme le chargé de TD je n'ai eu aucune réponse. Je ne vais tout de meme pas me présenter à la session de rattrapage sachant que j'ai bien travailler cette année et que de plus j'ai validé ma matière ??
Je sais aussi que la session de rattrapage annulerait automatiquement la 1ère session, je suis un peu désemparé! Il n' y a tout de meme pas de date limite pour signaler une faute qui n'incombe pas de ma responsabilité ?

Merci à vous d'avance

Par **maitre**, le **05/08/2011** à **21:36**

Et pourquoi vous le refuserait-elle au prétexte que ça concernerait le 1er semestre. Si erreur il

Copyright © 2024 Juristudiant.com - Tous droits réservés

y a, elle doit être rectifiée, peu importe quand elle a eu lieu (bon, d'accord, si ça s'est passé il y a dix ans et qu'aujourd'hui, vous êtes ministre de... je ne sais pas, moi... de l'Education nationale et de l'enseignement supérieur, par exemple, ça n'ira pas !).
Surtout si l'erreur est évidente, du genre (10 + 10) / 2 = 5...
Vous avez décelé la source de l'erreur ? Pourquoi 4 au lieu de 11 ?

A l'attention de Camille,

Merci pour votre réponse, en effet je me suis posé des questions sur le fait qu'il y ait eventuellement une date limite pour déceler les erreurs mais par la suite je me suis aussi dis que l'erreur ne venait ni de moi, ni du jury mais de la saisie des notes par l'administration ou le chargé de TD. Et voici la réponse de mon chargé de TD à mon problème :

"Bonjour,
J'ai envoyé le mail à l'administration il y a 3 jours, je ne peux en aucun cas vous garantir de le réponse avant la session de rattrapage, la faculté est fermée en août. Vous auriez du me signaler l'erreur au plus tôt, dès l'affichage des résultats.
Je vous conseille de vous présenter au rattrapage d'histoire du droit, cela me paraît plus prudent. Si j'ai une réponse de l'administration je vous la transmettrais."

Tout comme dit plus haut à Bulle, je ne souhaite pas repasser une matière déja validé. Je vais déja attendre la date d'ouverture de la fac le 25 aout et voir ce que me dira l'administration, surtout que la personne en charge des 1ere année n'a pas répondu à mon mail ainsi qu'à celui de mon chargé de TD.

Copyright © 2024 Juristudiant.com - Tous droits réservés